

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2017

---

## OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL - (N° 4274)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par  
Mme Untermaier, rapporteure

-----

#### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 38, substituer à la référence :

« du 9<sup>e</sup> alinéa »,

les références :

« des neuvième et onzième alinéas ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.